



Commune  
de  
SCHUTTRANGE

Grand-Duché de Luxembourg

## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

### du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Séance du 29 mars 2019

Présents: Jean-Paul JOST, bourgmestre  
Claude MARSON, Victor BACK, échevins

Alain DOHN, secrétaire communal

<b>Objet:      Modification temporaire du règlement de circulation communal</b>
---

#### Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange ;

Vu les travaux avec une grue à 42, rue Principale à Schuttrange le mercredi, 3 avril 2019 et le jeudi 4 avril 2019 entre 09.00 heures et 16.00 heures;

#### **arrête u n a n i m e m e n t**

**Art.1° Le mercredi, 3 avril 2019 et le jeudi 4 avril 2019, chaque jour entre 09.00 heures et 16.00 heures, la circulation sur la « rue Principale » devant le chantier à 42, rue Principale à Schuttrange est réglée comme suit :**

- la route est barrée le côté pair de la rue.
- le trottoir est barré le côté pair de la rue et les piétons doivent empiéter le trottoir de l'autre côté. Deux passages piétons provisoires sont aménagés devant les maisons no 41 et 47.
- sans porter préjudice à l'alinéa précédent, la circulation y est réglée par des feux tricolores et tout stationnement y est interdit à l'exception des engins de chantiers.

Ces prescriptions sont indiquées par les signaux y relatifs.

**Art.2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.**

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.  
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,  
Schuttrange, le 29 mars 2019

Jean-Paul JOST  
Bourgmestre



c. s. Alain DOHN  
Secrétaire communal